

MÉMO PS : L'INSTALLATION EN ZONE SUR-DOTÉE SF



LEGENDE :

 Zone sur dotée

 SF désigné successeur

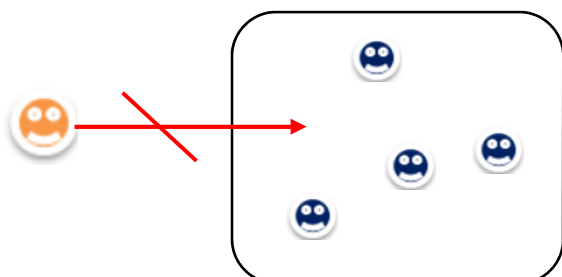
 Place créée

 SF en exercice conventionné dans la zone sur dotée

 SF demandant l'exercice conventionné dans la zone sur dotée

 Place déclarée disponible par la CGSS

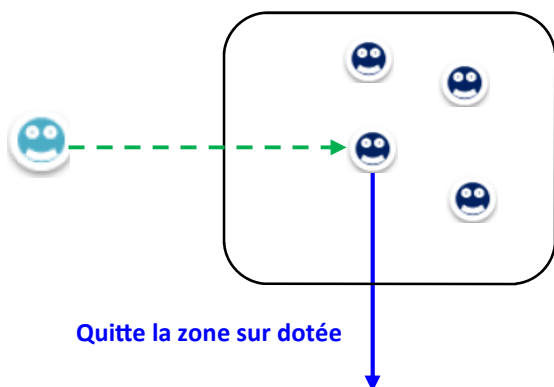
Principe de la régulation de l'installation dans une zone sur dotée



Pas de conventionnement possible

Condition pour s'installer dans une zone sur dotée : principe du 1 départ pour 1 arrivée

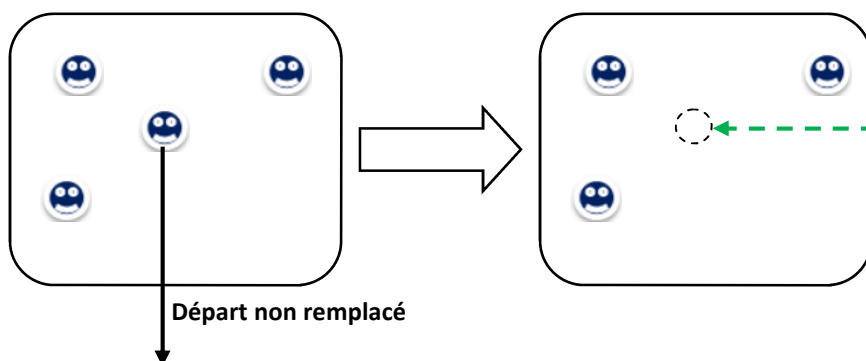
1. Succession / rachat :



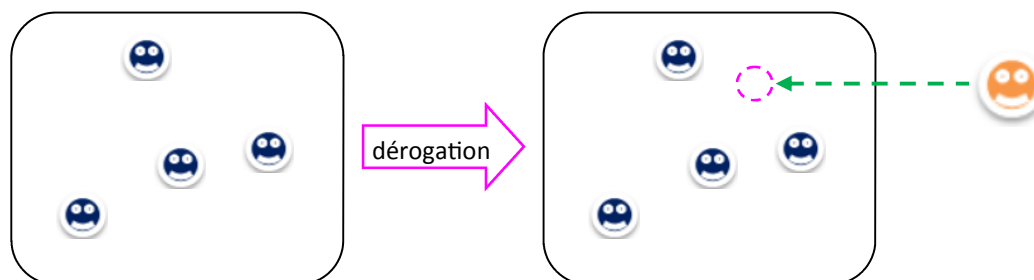
Conventionnement possible

Demande d'installation en zone sur-dotée obligatoire

2. Installation sur place déclarée disponible par la CGSS :



3. Installation sur demande de dérogation :



Aucune place disponible

Création d'une place supplémentaire



Restez informé avec ameli.fr

La santé progresse avec vous



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

